



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 30 mars 2015

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 mars 2015 s'est réuni le 30 mars 2015 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

Présents et représentés:

MMes : CARTON, CORMARY, DEL RIO, DENIS, DIVAY, FIEVET, JAUNET
MM. COURSIMAUT, GRATTIERI, GROSPIRON, DE KERMADEC, MARVILLE, PALMER,

Mme BOUTOILLE, pouvoir à Mme DENIS, M. ROTHER, pouvoir à Mme JAUNET,

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité Madame Divay est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

3/ Subvention communale au CCAS

Madame le Maire propose qu'en 2015, comme en 2014, il soit accordé au CCAS une subvention de 8000€. Ce montant permettra en particulier de constituer une réserve de fonds pour aider les habitants qui en auront besoin lors de leur raccordement à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 8000€ au CCAS d'Aumont pour l'année 2015.

4/ Subvention Bibliothèque pour Tous

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 3000€ à la bibliothèque pour tous d'Aumont en Halatte, afin de lui permettre de poursuivre son activité bien utile dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 3000€ à la bibliothèque pour tous d'Aumont pour l'année 2015.

5/ Subvention Haultmont

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 2438€ à Haultmont, afin de lui permettre de poursuivre ses animations dans le village. Cette subvention prend en compte l'aide prévue sur les cotisations des enfants inscrits au tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 2438€ à Haultmont pour l'année 2015.

6/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Palmer présente le compte administratif eau et assainissement de l'année écoulée qui donne les résultats suivants :

Le résultat de clôture 2014 présente un excédent global de 40 120,84 € (soit 9 956,20€ en investissement et 30 164,64 en fonctionnement, compte tenu des résultats par section suivants :

- Dépenses d'investissement : 44 130,97 €
- Recettes d'investissement : 54 087,17 €
- Dépenses d'exploitation : 1 593,14 €
- Recettes d'exploitation : 31 757,78€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 Eau et assainissement de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

7/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le compte de gestion 2014 du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2014 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget eau et assainissement d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2014, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 de Monsieur le Trésorier Municipal.

8/ AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2014 eau et assainissement d'Aumont fait ressortir un excédent de fonctionnement de 30 064,12 € dont il convient d'affecter :

- Pour la somme de 0 € à la section d'investissement de 2015
- Pour la somme de 30 064,12 € à la section de fonctionnement de 2015

Madame le Maire propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la commune d'Aumont :

- Pour la somme de 30 164,64 € à la section de fonctionnement de 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement eau et assainissement 2014 comme proposé par Madame le Maire.

9/ FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU

Madame le Maire expose au Conseil que les études préalables au projet d'assainissement collectif du village sont engagées, que l'étude à la parcelle est terminée et que la phase de désignation du maître d'œuvre est en cours. Elle rappelle que le prix de l'eau, très modeste à Aumont, ne permet pas de dégager les possibilités de financement de ces opérations et d'obtenir le maximum des subventions possibles. Elle propose de porter la part communale redevance de l'eau à 2,65 €/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau taux de redevance à 2,65 €/m³.

10/VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2015.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- Section exploitation : un total de 67 295,22 €
- Section investissement : un total de 280 931,55 €

Le budget investissement prévoit la poursuite du projet d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2015.

11/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2014

Monsieur Palmer présente le compte administratif de l'année écoulée.

Le résultat de clôture 2014 est excédentaire de 61826.42 €, compte tenu des résultats par sections suivants :

- Un excédent de 193 325.34 € de la section de fonctionnement
- Un besoin de financement de 131498.92 € de la section d'investissement

Est soumise à votre approbation l'adoption du compte administratif 2014 de la commune d'Aumont en

Halatte comme suit :

- Dépenses d'investissement : 255 657,53 €
- Recettes d'investissement : 124 158,61 €
- Dépenses de fonctionnement : 381 913,31 €
- Recettes de fonctionnement : 575 238,65 €

Soit un excédent global de 61 826,42 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement : 36 487,20€

Recettes d'investissement : 28 455,44€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

12/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2014

Madame le Maire présente le compte de gestion 2014 du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2014 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Madame le Maire propose au conseil de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2014, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 de Monsieur le Trésorier Municipal.

13/ AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2014 de la commune d'Aumont fait ressortir un excédent de fonctionnement de 193 325,34 qu'il convient d'affecter :

- Pour la somme de 139 530,38 € à la section d'investissement de 2015
- Pour la somme de 53 794,66 € à la section de fonctionnement de 2015

Madame le Maire propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la commune d'Aumont comme énuméré ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme proposé par Madame le Maire.

14/ FIXATION DES 4 TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire propose de fixer les taux d'imposition de la manière suivante pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 15,77 %

Taxe foncière (bâti) : 11,64%

Taxe foncière (non bâti) : 30,46%

Contribution Foncière des Entreprises : 20,69 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux d'imposition 2015.

15 / VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015

Madame le Maire présente le budget communal 2015.

Le budget investissement prévoit notamment la 2^{ème} tranche de la rénovation du lavoir, la réfection du trottoir de la mairie, des puisards chemin du moulin et près de l'église, la clôture du terrain à côté de la salle du lavoir...

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 60 000 € :

Section fonctionnement : 481 593,66 €

Section investissement : 311 295,19 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2015.

16/ Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le diagnostic des forages et la gestion patrimoniale

Deux études ont été programmées sur l'année 2015, sur le budget eau et assainissement : l'une d'un montant de 26975€ pour le diagnostic des forages, l'autre d'un montant de 17 760€ pour la gestion patrimoniale.

Madame le Maire indique que l'Agence de l'eau est susceptible d'octroyer des subventions pour la réalisation de ces études.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise madame le Maire à demander les subventions les plus élevés possible à l'Agence de l'eau pour la réalisation de ces deux études.

17/ Contrat de nettoyage avec Véolia

La commune a un contrat de maintenance avec la société Véolia pour le balayage de l'ensemble des voies de la commune. Cette opération était réalisée 4 fois dans l'année. Le recrutement de Jacky permet de modifier la prestation de Véolia à 2 passages par an. Ce qui permettra une économie substantielle sur ce poste.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer le nouveau contrat avec Véolia, sous réserve de la modification de sa durée qui doit être fixée à une année, renouvelable par tacite reconduction.

18 / Avancement de grade de la secrétaire

La secrétaire de la commune, Marjorie Pion a présenté une demande de modification de son poste, changement de grade, ce qui lui permettra l'avancement de sa carrière. Elle est actuellement agent administratif première classe et peut prétendre à un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'avancement de grade de la secrétaire.

Martine Divay

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	